

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2017

Le vingt-trois juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE – Didier BIAVA - -- Jean-Claude AZRIA - Philippe VERGNAUD – Mmes Mireille LUTZ - Patricia ARMAND.

ABSENTS EXCUSES : Barbara MONIN – Hervé VALLET – Corinne TUYTTENS

PROCURATION : Corinne TUYTTENS à Patricia ARMAND – Hervé VALLET à Daniel CARTAYRADE.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 19 mai 2017
3. Permis de construire – Chemin du Tour de Ville.
4. Acquisition de terrains – Rue Antoinette.
5. Courriers et questions divers.

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER.

2. Approbation du compte rendu du 19 mai 2017

Après lecture du compte rendu de la séance du 19 mai 2017, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Permis de construire – Chemin du Tour de Ville.

En présence de Madame DRU, propriétaire du terrain Chemin du Tour de Ville, Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été accordé avec un garage attenant à la maison.

Il rappelle également la délibération du 19 mai 2017, l'autorisant à engager une procédure pour non-respect du permis de construire octroyé en date du 19 novembre 2016.

Après de différents échanges, monsieur le Maire donne la parole à Madame DRU.

La propriétaire s'engage à effectuer les travaux de construction du garage dès réception des travaux de la maison, soit fin juillet 2017.

Après en avoir délibéré ;

Considérant que le permis de construire doit être respecté, que Madame DRU s'est engagée à démarrer les travaux dès la fin du mois de juillet 2017, le conseil municipal décide de poursuivre la procédure sans pour cela faire arrêter les travaux.

2. Acquisition de terrains – Rue Antoinette.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la réception des certificats d'urbanisme négatifs par Mesdames DENEUX et CARPENTIER concernant les terrains cadastrés A 483-A485-A488. Celles-ci ont souhaité être reçues en Mairie. Le rendez-vous a eu lieu le mercredi 14 juin 2017 à 17 heures 30 en présence de Madame Mireille LUTZ, Maire Adjoint et Monsieur Philippe VERGNAUD, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire a informé Mesdames DENEUX et CARPENTIER, qu'une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avait été décidée par le Conseil Municipal en vue de l'acquisition des trois terrains cadastrés A483-A185-A488, pour y aménager des places de stationnement rendues nécessaires par la construction de la maison du village.

Après échanges, il a été convenu que la commune ne se porterait acquéreur que des lots B et C d'une superficie totale de 688 m² pour 50 000 €uros.

Madame DENEUX souhaite un prix de 60 000 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepterait le prix de 60 000 €uros, sous réserve que le chemin séparant les lots A et B soit ajouté au lot B et que la transaction n'intervienne que début 2018 et charge le Maire de faire cette ultime proposition à Madame DENEUX.

6. Courriers et questions divers.

- a) Madame Patricia ARMAND, conseillère, rappelle que la fête du village aura lieu le samedi 14 octobre 2017. et non pas le 24 septembre 2017.
- b) A la demande de certains parents Chavençonnais, Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller, propose à l'ensemble du conseil municipal s'il serait possible d'équiper une aire de jeux pour les enfants. Une étude sera faite auprès d'organismes homologués pour réaliser ce projet. Reste à désigner un emplacement sécurisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,

Michel TANKERE